

NOTE TECHNIQUE
SUR LES FEUILLES DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS,
SAINT-BONNET ET BRIANÇON

par P. OZENDA

Les trois monographies régionales présentées dans ce volume ont été à dessein choisies dans des régions très différentes et exécutées selon des techniques également différentes.

Le tableau d'assemblage placé sur la page 2 de la couverture représente la situation des trois cartes par rapport à l'ensemble des Alpes occidentales et la figure 1 ci-après précise leurs rapports avec les massifs dauphinois. La feuille de La Chapelle-en-Vercors appartient en grande partie aux Préalpes externes et plus précisément au massif du Vercors, la feuille de Saint-Bonnet présente une position intermédiaire; quant à celle de Briançon, elle appartient aux Alpes internes. Toutes trois se trouvent sur le territoire de la Feuille de Gap au 1/200 000 de la Carte de la Végétation de la France; rappelons que le levé de cette dernière dans le cadre du Service du C.N.R.S. est pour le moment l'objectif essentiel de notre travail. Les trois cartes présentées ici donnent un échantillonage de ce que sera cette Feuille de Gap; en outre, elles représentent un trait d'union entre les deux feuilles au 1/200 000 déjà publiées (n° 59 Le Puy et n° 68 Nice).

Les fonds topographiques ont été dessinés à partir de la carte de France au 1/50 000, mais naturellement en simplifiant beaucoup ce fond de carte. Nous avons représenté seulement les courbes de niveau de 100 en 100 m ou de 200 en 200 m; sur la feuille de La Chapelle nous avons renforcé certaines courbes sur une partie de leur trajet pour tenter de rendre l'impression de relief. Les rochers ont été dessinés seulement dans les régions rocheuses les plus importantes. La planimétrie (routes, localités) a été réduite à l'essentiel. Ce fond est imprimé en noir, sauf les rivières qui ont été figurées en bleu.

Il était difficile de savoir *a priori* jusqu'où nous pouvions aller dans le détail du fond topographique. Dans le doute, nous avons cherché à ne pas surcharger ce fond de manière à ce que la carte reste claire. En fait,

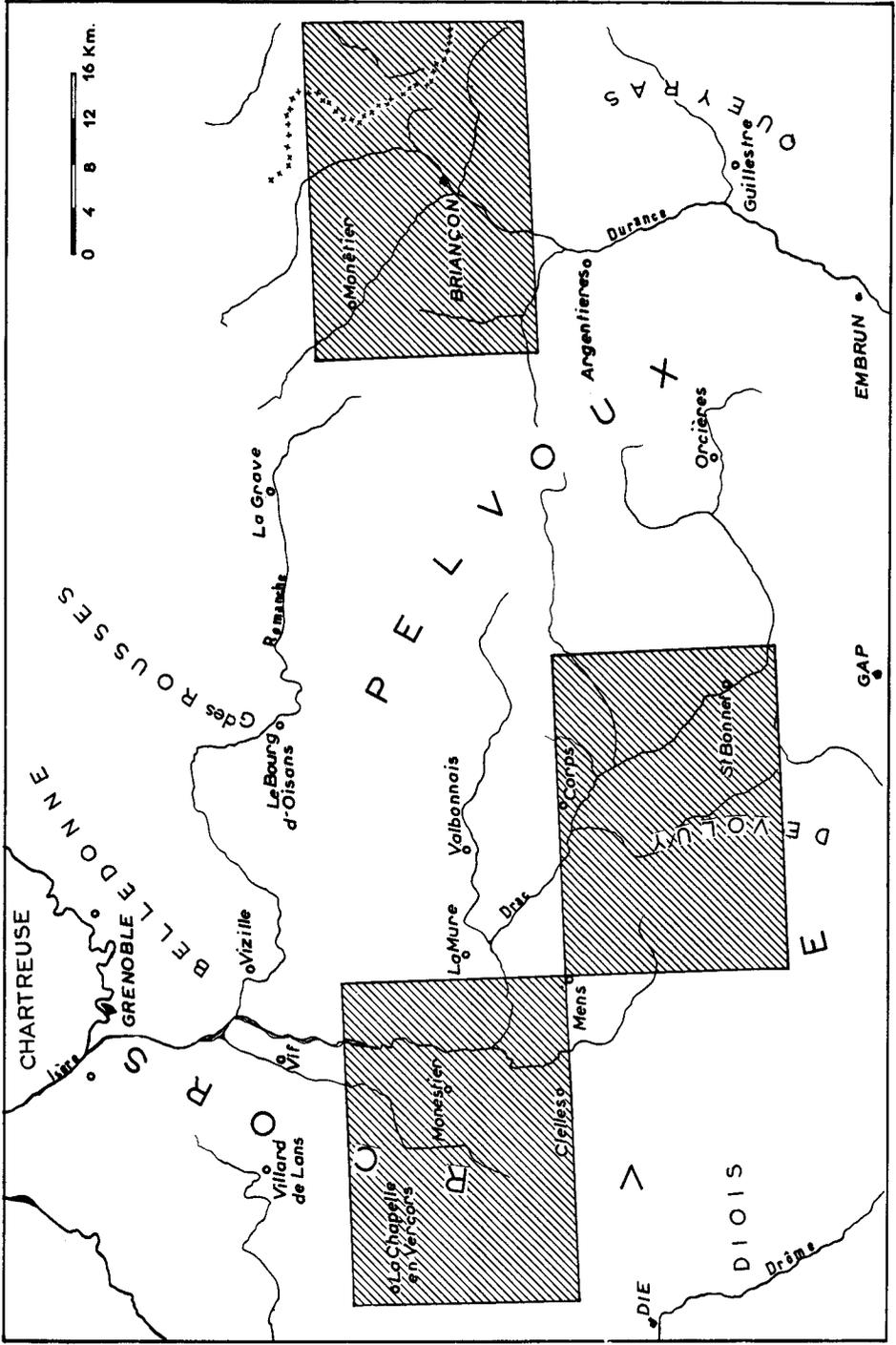


FIGURE 1
 Situation des trois précartes utilisées dans ce volume par rapport aux régions naturelles du Dauphiné.

il apparaît que l'on pourrait sans inconvénient détailler davantage, notamment en ce qui concerne la toponymie. Indiquons également quelques omissions : celle des limites départementales, celle de la ligne de chemin de fer sur la feuille de La Chapelle et enfin le contour du lac de barrage d'Avignonet qui a été mis en eau alors que la carte était sous presse.

Dans le choix des couleurs, les conventions adoptées ont été les suivantes. La végétation est figurée à l'aide de trois couleurs de base qui sont le rouge pourpre, le bleu de cobalt, et le vert ou le jaune suivant les cartes. Pour plus de simplicité, ces couleurs ont été choisies de manière que chacune représente directement une des séries de la carte, afin de réduire au minimum le nombre des teintes obtenues par superposition. Dans le choix des couleurs de base et dans l'obtention des couleurs dérivées, nous avons cherché à nous rapprocher le plus possible des teintes adoptées par le Service de la Carte de la Végétation de la France, qui dérivent elles-mêmes des considérations écologiques dues à H. GAUSSEN; nous avons choisi les couleurs de la feuille de Perpignan comme référence. Nous avons dû toutefois introduire une modification sensible dans l'étage montagnard humide. La Feuille de Perpignan au 1/200 000 ne porte que du Hêtre et du Sapin, figurés respectivement par du bleu et de l'indigo. Dans les Alpes il fallait attribuer une couleur à l'Épicéa et nous voulions éviter le figuré de noir ou de croisillons noirs habituellement utilisé pour cette essence et que nous jugeons trop recouvrant. Nous avons fini par adopter une teinte gris-bleu qui paraît satisfaisante, et le Sapin a été représenté par un bleu analogue à celui du Hêtre mais plus foncé.

Sur les coupures de La Chapelle et de Briançon, la physionomie de la végétation a été représentée, du moins d'une manière simplifiée en distinguant les bois d'une part, le reste de la végétation d'autre part; dans chaque couleur les bois sont indiqués par une teinte plus foncée, obtenue par une trame plus dense. Sur la coupure de Saint-Bonnet par contre, nous n'avons représenté que les contours des étages et des séries de végétation; à l'intérieur de chaque série les bois ne sont pas distingués et, de ce fait, toute la série présente une teinte d'intensité homogène. Nous avons choisi cette teinte de manière qu'elle soit intermédiaire entre celle des bois et celle des parties non boisées de la même série sur les deux autres coupures, afin de simplifier les comparaisons entre les cartes; seul le bleu de la série des Hêtraies a été choisi trop foncé. On remarquera au premier abord l'intérêt de ce choix écologique des couleurs, par exemple dans l'opposition entre la feuille de La Chapelle située dans les massifs périphériques externes et humides, dont la couleur dominante est le bleu, et la carte de Briançon qui appartient aux régions internes sèches et lumineuses et sur laquelle dominent les tons rouges.

Les photographies aériennes ont été utilisées systématiquement, mais avec discernement. Nous les avons employées pour vérifier les contours des forêts et des cultures, ce qui était nécessaire par exemple pour la feuille de Briançon dont le fond topographique I.G.N. est déjà ancien. Par contre, nous avons limité l'emploi des photographies aériennes pour l'étude « qualitative », c'est-à-dire pour la détermination de la nature botanique des groupements et notamment pour la reconnaissance des

essences forestières, à un nombre réduit de cas absolument indiscutables, comme la délimitation des Hêtraies pures en versant sud ou dans les éboulis, ou l'évaluation approximative de la proportion de Mélèze dans les bois clairiérés.

Les notices ont été rédigées avec la plus grande concision et la description des groupements végétaux a été réduite à l'essentiel. Une description détaillée aurait conduit à de nombreuses redites ou à l'exposition de faits classiques et que l'on peut considérer comme connus du lecteur. Nous nous sommes attachés par contre à tout ce qui faisait l'originalité de chaque région étudiée et dans cet esprit nous avons donné plus de place à la description de l'étage collinéen dans la feuille de La Chapelle-en-Vercors, de l'étage montagnard dans la feuille de Saint-Bonnet, du Montagnard supérieur et du Subalpin dans la feuille de Briançon. Cette dernière comporte une notice plus longue, en raison de la complexité de la région et de son intérêt particulier. Dans la nomenclature des espèces végétales nous avons pris pour référence la Flore de FOURNIER et nous avons supprimé tous les noms d'auteurs, qui alourdisent inutilement les tableaux de relevés et les listes; le nom d'auteur ne sera précisé que lorsqu'il peut y avoir équivoque, ou bien divergence avec la Flore de FOURNIER.

L'étude du milieu naturel fait l'objet de cartons intercalés dans le corps de la notice. Autant que possible, nous avons adopté pour ces cartons une échelle uniforme de 1/200 000. Du fait de la quasi-absence de documents sur les sols des Alpes françaises, il n'était pas possible d'envisager de dresser pour l'instant des cartons pédologiques; il apparaît d'autre part inutile de donner un carton géologique reproduisant des indications purement stratigraphiques. Nous avons adopté une solution différente consistant à dresser des cartons *lithologiques*, c'est-à-dire des cartons indiquant les principaux caractères de la roche-mère dans la mesure où ils peuvent présenter un intérêt pour l'interprétation de la répartition de la végétation. Ces cartons lithologiques pourront être plus complets dans les régions pour lesquelles il existe des documents pédologiques. Nous avons été conduits à simplifier sensiblement les contours de la carte géologique au 1/80 000 et à bloquer ensemble différents niveaux lorsque les différences pétrographiques ne paraissaient pas suffisantes pour faire supposer la formation de sols bien distincts.

Nous avons renoncé à dresser un carton pluviothermique pour chacune des coupures en raison, d'une part, de l'insuffisance du nombre de stations relatives à chacune d'elles, et, d'autre part, du fait que le territoire considéré est trop petit pour permettre de dessiner des contours valables. En outre, l'un des buts de la carte devant être, à notre avis, de faire mieux connaître le milieu naturel par le biais de l'étude de la végétation, c'était un cercle vicieux que d'essayer de définir d'abord le milieu naturel dans tous ses détails.

Chaque notice se termine par l'indication de la bibliographie et des sources utilisées pour la rédaction de la notice et de la carte. Sont mentionnés en particulier tous les collaborateurs qui, à des titres divers, nous ont fourni des documents, et notamment les auteurs des diplômes d'Etudes Supérieures, qui ont exécuté des cartes au 1/20 000 d'une notable partie de la surface représentée.

NOTE TECHNIQUE

Enfin, la présentation des cartes a été, sauf erreurs ou omissions inévitables dans ces premiers essais, rendue conforme aux recommandations du Colloque international du C.N.R.S. sur les Méthodes cartographiques de la Végétation, tenu à Toulouse en mai 1960.
